Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20261012-DCM_2026_047-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de SAINT – HERVÉ
	SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le 12 Octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le six octobre deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, M. LECANT Emmanuel, M. Xavier QUENAULT, M. Xavier ROBIC, Mme MORIN Annick, Mme GALERNE Catherine.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : M. Teddy HIBON donne pouvoir à M. Damien DEFFONTAINES.

M. Michel LE HELLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'acte : **DCM-2026-047**	**RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi de finances n° 2021-1721 du 29 décembre 2020,
Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité décide les tarifs communaux comme suite :

TARIF 2027	
CONCESSION CIMETIÈRE OU CAVEAUTIN	
Pour 15 ans	130.00 €
Pour 30 ans	180.00 €
Pour 50 ans	250.00 €
COLUMBARIUM	
Pour 10 ans	350.00 €
Pour 20 ans	550.00 €
Pour 30 ans	700.00 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20261012-DCM_2026_047-DE

REFACTURATION VAISSELLE CASSÉE									
	Tasse	Verre	Petite Assiette	Grande assiette	Flûte	Pichet	Saladier	Couverts	Plat gastro
TARIFS 2027	2.00 €	1.50 €	1.50 €	2.00 €	2.00 €	5.00 €	5.00 €	1.50 €	30.00 €

Location Salle du Légué, 30 places assises		
	2027	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune
1 jour	70.00 €	90.00 €
2 jours	90.00 €	110.00 €
Réveillon	100.00 €	150.00 €
Réunion, AG des associations locales	Gratuit	
Obsèques civiles, collation	40.00 €	
Vaisselle (par personne)	0.50 €	
Flûte	0.10 €	
Réservation acompte	30.00 €	
Refacturation du ménage	50€/heure	
Refacturation en cas de dégradation	En fonction des dégradations, 50€/H + les marchandises	
Facturation du non-respect du tri sélectif	200 €	

Location Salle de l'Etang, 90 places assises		
	2027	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune
1 jour	180.00 €	210.00 €
2 jours	250.00 €	280.00 €
Réveillon	250.00 €	300.00 €
Vin d'honneur, réunion, belote, repas à emporter	100.00 €	120.00 €
Obsèques civiles, collation	70.00 €	70.00 €
Obsèques civiles, repas	120.00 €	120.00 €
Activités hebdomadaires (la séance)	30.00 €	30.00 €
Vidéo	40.00 €	
Vaisselle (par personne)	0.50 €	
Flûte	0.10 €	
Location d'un mange-debout	10.00 €	10.00 €
Refacturation d'une housse abîmée	40.00 €	40.00 €
Réservation acompte	100.00 €	
Refacturation du ménage	50€/heure	
Refacturation en cas de dégradation	En fonction des dégradations, 50€/H + les marchandises	
Facturation du non-respect du tri sélectif	200 €	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20261012-DCM_2026_047-DE

Salle Olympe, 280 places assises		
	Tarifs 2027	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune
1 jour	250.00 €	325.00 €
2 jours	300.00 €	390.00 €
Réveillon	300.00 €	400.00 €
Repas à emporter, réunion, belote, vin d'honneur, loto	120.00 €	170.00 €
Obsèques civiles, collation	80.00 €	80.00 €
Repas obsèques	120.00 €	120.00 €
Activités hebdomadaires (la séance)	30.00 €	30.00 €
Sono	50.00 €	60.00 €
Vidéo	50.00 €	60.00 €
Sono et vidéo	70.00 €	90.00 €
Location vaisselle (par personne)	0.50 €	0.50 €
Location flûte	0.10 €	0.10 €
Location d'un mange-debout	10.00 €	10.00 €
Refacturation de la housse	40.00 €	40.00 €
Réservation acompte	100.00 €	100.00 €
Refacturation du ménage		50€/heure
Refacturation en cas de dégradation	En fonction des dégradations, 50€/H + les marchandises	
Facturation du non-respect du tri sélectif		200 €

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 16/10/2026

M. Michel LE HELLEY,
Secrétaire de séance,

M. Damien DEFFONTAINES
Maire,